

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 décembre 2006

LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 2006 - (n° 3447)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 163

présenté par
M. Carrez

ARTICLE 40

Dans l'alinéa 14 de cet article, substituer au mot :

« précité »,

les mots :

« prévu à l'alinéa précédent ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.